



Fep CFDT



Spelc



Sniec-CFTC



CGT-EP

Paris, le 19 mai 2026

M. Edouard Geffray

Ministre de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle

75007 PARIS

### **Objet : Préavis de grève du 26 mai au 31 décembre 2026**

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le ministre,

Les enseignants du privé bénéficient d'une convention signée en 2012 qui a été dénoncée (ainsi que l'accord conclu en 2005) et donne l'obligation aux établissements de l'Enseignement catholique (dont les organisations patronales sont signataires de la convention) de couvrir les enseignants rémunérés par l'État en prévoyance. Cette obligation continue à courir jusqu'au 31/12/2026, la durée de survie des accords dénoncés ayant été prolongée jusqu'à cette date par les accords du 1er octobre 2025.

Les négociations en cours ne nous donnent pas des garanties suffisantes pour espérer, dans les temps impartis, signer un accord de substitution équivalent, même si nous sommes prêts à augmenter la part de cotisations qui incombe aux enseignants.

Les déclarations récentes du président du collège des établissements financeurs nous inquiètent et même si nous saluons l'engagement des différents services de l'État sur ce dossier, il reste encore des points majeurs sur lesquels nous attendons des réponses.

Pour ces raisons, et conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, nous vous informons que les quatre organisations représentatives Fep-CFDT, SPELC, Sniec CFTC et CGT-EP déposent un préavis de grève pour la période du :

Mardi 26 mai au jeudi 31 décembre 2026, date d'extinction de notre accord.

Nos organisations s'inscriront dans toutes les mobilisations, nationales et locales, pour dénoncer et refuser la fin de notre système de prévoyance.

Nous demandons une audience afin d'évoquer avec vous les conditions d'une résolution satisfaisante de ce conflit.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre considération distinguée.